

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 6 JUILLET 2017**

Nombre de membres du Conseil Municipal :	15
En exercice :	14
Qui ont pris part à la décision :	14
Date de la convocation :	29 juin 2017
Date d'affichage :	29 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 6 juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Présents : Mmes et MM. WINTERHOLER Maurice, Eric SOENEN, Béatrice TESTUD, Hubert SCHNEBELEN, Jocelyne SOURD, Marc WILLEMANN, Marie-Thérèse WELKER, Nadia REINOLD, Emmanuelle RUFF, Nicole SELBITTO.

Excusés : M. Eugène SCHNEBELEN qui a donné procuration à Mme Béatrice TESTUD.
Mme Sandra COLOMBO qui a donné procuration à M. Eric SOENEN.
M. Rémi TSCHIRHART qui a donné procuration à M. Christophe KIPPELEN.

Objet de la délibération : Adhésion de la Ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

- VU les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- VU la délibération du Conseil municipal de Héisingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- VU la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion du Syndicat de la Ville de Héisingue.

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**
- **émet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis,**

- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

Roderen, le 7/07/2017

Le Maire :




Christophe KIPPELEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/07/2017
et publication ou notification du 10/07/2017